

PLU de Fontenilles : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 23 décembre 2025

Le document d'urbanisme en vigueur à Fontenilles (Haute-Garonne) est le suivant : Plan local d'urbanisme, dans sa version du 18 décembre 2025. Il délimite 88 zones, dont 32 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 23 décembre 2025.

- Le PLU de Fontenilles s'applique dans sa version du 18 décembre 2025.
- Il délimite 88 zones : 32 urbaines (U), 8 à urbaniser (AU), 21 agricoles (A) et 27 naturelles (N).
- Sur les 388 communes de la Haute-Garonne dont nous publions le document, Fontenilles occupe le rang 46 par le nombre de zones délimitées : 48 zones de plus que la médiane du département (40 zones).
- 426 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Fontenilles depuis 2013, pour 392 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	88 zones
Zones urbaines (U)	32 zones
Zones à urbaniser (AU)	8 zones
Zones agricoles (A)	21 zones
Zones naturelles (N)	27 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme
Document	FONTENILLES
Version du	18 décembre 2025
Partition GPU	DU_31188
Règlement officiel (PDF)	https://data.geoport.fr/annexes/gpu/documents/DU_31188/1b5503abd9a05a4c8d40a0b213b0ed5a/31188_reglement_20251218.pdf

Les risques naturels et technologiques à Fontenilles

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	14 mai 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n° JORETEXT1000054100685
L'arrêté sur Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/journal/JO/TEXT1000054100685
Risques majeurs recensés	LOME2022937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire concerné n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	17 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	1er octobre 2023
Péril de la dernière reconnaissance	Sécheresse

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLU i-PM, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/31-haute-garonne/fontenilles-31188>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU de Fontenilles : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Plans de prévention des risques naturels approuvés
Risques couverts par ces plans
Potentiel radon
Base GASPAREX extraite le

2 plans
Inondation, Mouvement de terrain
Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles
21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines
Nomenclature des zones à urbaniser

UA, UB, UBa, UBc, UBs, UC, UCa, UD, UE, UEa, UF
1AU, 1AUe, 2AU, 2AUe

Situation administrative

Code INSEE
Code postal
Intercommunalité
Département
Région

31188
31470
CC Le Grand Ouest Toulousain
Haute-Garonne
Occitanie

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026
Zones délimitées — 28 septembre 2026
Zones délimitées — 2 septembre 2026

88 zones
88 zones
88 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Léguévin (5,1 km)
La Salvetat-Saint-Gilles (5,6 km)
Plaisance-du-Touch (6,4 km)
Mérenvielle (8,1 km)
Lasserre-Pradère (9,7 km)
Lévignac (12,5 km)
Sainte-Livrade (13,0 km)
Fonsorbes (3,7 km)
Saint-Lys (4,7 km)
Bonrepos-sur-Aussonnelle (5,4 km)
Lamasquère (8,3 km)
Saint-Clar-de-Rivière (8,6 km)
Seysses (8,8 km)
Frouzins (9,3 km)
Sainte-Foy-de-Peyrolières (10,2 km)
Saint-Thomas (10,6 km)
Labastidette (11,2 km)
Roques (13,3 km)

122 zones
25 zones
170 zones
31 zones
36 zones
46 zones
18 zones
79 zones
113 zones
55 zones
30 zones
81 zones
54 zones
46 zones
61 zones
73 zones
43 zones
60 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/31-haute-garonne/fontenilles-31188>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.